



## Communiqué du Syndicat National **F.O.-DGFIP**

Le Premier Ministre, dans un entretien au journal Le Parisien Aujourd'hui en France, vient d'annoncer le report du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, initialement prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2018, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Directeur Général des Finances Publiques dans un message au réseau a répercuté la décision du Premier Ministre aux agents des Finances Publiques.

Il y indique notamment que le principe du prélèvement à la source est maintenu et que sa mise en œuvre est simplement reportée.

Il ajoute que le temps supplémentaire pourra utilement être consacré aux ajustements nécessaires après l'audit confié à l'Inspection Générale des Finances.

Pour **F.O.-DGFIP**, non seulement cette réforme de la collecte de l'impôt ne s'imposait pas mais elle va de surcroît compliquer la vie des contribuables et des entreprises. Pourquoi, en effet, vouloir à tout prix changer un système qui fonctionne parfaitement ? En tout état de cause, les étapes de déclaration annuelle des revenus et de régularisation du solde à payer perdureront.

Au-delà de la décision politique de report que l'on peut qualifier de prudente, **F.O.-DGFIP** réitère son opposition à cette réforme et n'acceptera pas que les agents des Finances Publiques en charge de la conduite du projet et de sa mise en œuvre puissent être considérés comme responsables de futurs dysfonctionnements éventuels.

Que le gouvernement puisse ne pas souhaiter que le prélèvement à la source vienne percuter les effets potentiels d'un transfert des cotisations sociales vers la CSG est une chose. Qu'il utilise, pour justifier sa décision, un supposé niveau d'impréparation en se défaussant sur l'administration en est une autre.

Paris, le 7 juin 2017

Contact : Hélène FAUVEL - Tél. : 06.48.19.67.86